

PROCÈS-VERBAL

Elections des représentants des personnels au CNESER

Scrutin du 13 juin 2019

Proclamation des résultats - Bureau de vote de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 232-1, L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 232-1 à D. 232-13 et D.719-1 à D. 719-47 ;
- Vu l'arrêté du 14 février 2019 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des étudiants du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu l'arrêté du 18 février 2015 relatif à la commission nationale pour les élections des représentants des personnels et des étudiants du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu l'arrêté du 18 mars 2019 de l'université de Poitiers portant renouvellement des sièges des représentants des personnels au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 1 : Examen des résultats du scrutin

	Collège A	Collège B	Collège PSB	Collège BIATSS	TOTAL
Nombre d'électeurs inscrits	312	893	12	1074	2291
Nombre de votants	79	177	6	360	622
Dont nombre de votants par correspondance	7	18	0	17	42
Nombre de bulletins blancs ou nuls	3	5	1	10	19
Nombre de suffrages valablement exprimés	76	172	5	350	603
Taux de participation	24,36%	19,26%	41,67%	32,59%	26,32%

Article 2 : Etat des suffrages obtenus

Article 2-1 : Collège A - Professeurs des Universités et personnels assimilés

Nom des listes*	nombre de suffrages respectivement obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
1 SNPTES	5	cinq
2 CFDT	25	vingt-cinq
3 SNESUP-FSU	29	vingt-neuf
4 QSF	9	neuf
5 FO ESR	2	deux
6 SUP RECH UNSA	2	deux
7 CGT FERC SUP	4	quatre

Article 2-2 : Collège B - Maîtres de Conférences et personnels assimilés

Nom des listes*	nombre de suffrages respectivement obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
1 SUP RECH UNSA	10	dix
2 SNPTES	2	deux
3 CGT FERC SUP	6	six
4 SAGES	7	sept
5 QSF	5	cinq
6 SUD EDUCATION	18	dix-huit
7 CFDT	42	quarante-deux
8 FO ESR	9	neuf
9 SNESUP FSU	73	soixante-treize

Article 2-3 : Collège Personnels Scientifiques des Bibliothèques

Nom des listes*		nombre de suffrages respectivement obtenus	
		en chiffres	en toutes lettres
1	CFDT	3	trois
2	SNASUB FSU	2	deux
3	SNPTES	0	zero
4	FO ESR	0	zero
5	CGT FERC SUP	0	zero

Article 2-4 : Collège BIATSS

Nom des listes*		nombre de suffrages respectivement obtenus	
		en chiffres	en toutes lettres
1	SNASUB FSU	41	quarante-et-un
2	UNSA EDUCATION	49	quarante-neuf
3	SNPTES	135	cent trente-cinq
4	CGT FERC SUP	52	cinquante-deux
5	FO ESR	13	treize
6	CFDT	49	quarante-neuf
7	SUD EDUCATION	11	onze

* Listes inscrites selon l'ordre du tirage au sort ministériel (cf. arrêté du 14 février 2019)

Article 3 : Observations générales

Aucun incident n'a été relevé.

Article 4 : Publication

Les résultats des scrutins sont immédiatement affichés et publiés sur le *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Le Président du bureau de vote centralisateur
Emmanuelle CHEYRIER


L'assesseur
Céline GUILLEE


L'assesseur
Nirmal NIVERT

Fait à Poitiers, le 14 juin 2019

Le Président de l'université de Poitiers

Yves JEAN
